

**N° 6 - 105 - / 2005 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR
LE RACCORDEMENT DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON
AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'ALBI**

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction Générale des Services, Finances

Monsieur Jean-Louis MATHIEU, rapporteur,

PUBLIE LE

11 OCT. 2005

La commune de PUYGOUZON a adopté son schéma d'assainissement en mars 1999.

Compte tenu de:

- L'état de surcharge de la station d'épuration de La Vene.
- Du rejet des 2 stations d'épuration existantes dans un milieu récepteur classé en zone sensible, nécessitant un traitement poussé de l'azote et du phosphore.
- De la possibilité, dans le cas d'un raccordement à la commune d'Albi, de permettre la desserte de secteurs albigeois encore non desservis.

Des études menées en 2001 et 2002 ont conclu sur l'opportunité technique et financière de regrouper les zones d'assainissement collectif, de façon à traiter les effluents au sein d'un ouvrage épuratoire unique : la station d'épuration de la commune d'Albi.

Après un an de réflexion sur la compétence exacte en matière d'assainissement, l'arrêté préfectoral du 30 avril 2004 a acté la prise de compétence assainissement par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, « en matière de systèmes de traitement et de réseau structurants ».

On entend par réseaux structurants, « *l'ensemble des réseaux à créer et/ou existants pour permettre l'abandon d'une station d'épuration, depuis le site de cette ancienne station jusqu'à la station sur laquelle a lieu le traitement* ».

Il s'agit désormais de procéder au raccordement des réseaux d'eaux usées de la commune de Puygouzon au réseau d'assainissement de la Ville d'Albi.

Le raccordement du secteur de La Vene se ferait à la limite des communes, au lieu-dit "La Planquette Basse" et sur le réseau existant d'Albi, avenue Gambetta.

Le raccordement du secteur de Jourde se ferait à la limite des communes, au lieu-dit "La Pale" et sur le réseau existant d'Albi, route de Teillet.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été estimée à 1 410 000 € par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 Juin 2005.

Cette même décision a rendu nécessaire la désignation dans le respect des règles de la commande publique d'un Maître d'œuvre pour le projet de raccordement de la Commune de Puygouzon au réseau d'assainissement de la Commune d'Albi,

Un avis d'appel public à concurrence est paru le 29 Juin 2005 au BOAMP,

La date limite de réception des offres était fixée au Jeudi 25 Août 2005 à 12 Heures,

Eu égard aux critères d'appréciation des offres posées dans le règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 22 Septembre 2005 a choisi de retenir le **Groupement Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (mandataire) du Tarn et Direction Départementale de l'Equipement du Tarn pour un forfait de rémunération provisoire de 49 350,00 € HT soit 59 022,60 € TTC, sur la base d'un taux de rémunération de 3,5 % affecté à l'enveloppe prévisionnelle des travaux.**

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

☞ **DÉCIDE** d'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre pour le raccordement des eaux usées de la Commune de Puygouzon au réseau d'assainissement de la Ville d'Albi au **Groupeement Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (mandataire) du Tarn et Direction Départementale de l'Equipement du Tarn pour un forfait de rémunération provisoire de 49 350,00 € HT soit 59 022,60 € TTC, sur la base d'un taux de rémunération de 3,5 % affecté à l'enveloppe prévisionnelle des travaux.**

Pour extrait conforme,
Fait le 27 Septembre 2005

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE

